

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022

Présents : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, M. ARENAS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes PICHAUREAU (pouvoir à M. DESPLAT), FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), MM. RAMALHO (pouvoir à M. WILS), MELIANDE (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DARSAUT

22 – 142 - CONSTITUTION DE SERVITUDES POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA LIGNE ELECTRIQUE 63KV MARSILLON-LACQ-MONT-ORTHEZ SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION BE N° 39

Rapport présenté par Monsieur LABORDE, maire-adjoint :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la ligne électrique 63 000 Volts MARSILLON-LACQ-MONT-ORTHEZ, appartenant à RTE Réseau de Transport d'Electricité, il est prévu le déplacement du pylône n°102 situé au lieu-dit les SOARNS sur la parcelle cadastrée section BE n° 0039 appartenant à la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne, ainsi que le passage des conducteurs aériens liées à l'exploitation sur une longueur totale d'environ 176 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à constituer les servitudes afin que RTE puisse établir à demeure un support pour conducteurs aériens d'électricité sur la parcelle cadastrée section BE n°39,
- d'accepter les termes de la convention ci–annexée et le versement d'une indemnité d'un montant de 564 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- de préciser que tous les frais relatifs à l'opération seront à la charge de RTE.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 13 décembre 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Publiée le